



COMMUNE D'ISNEAUVILLE 76230 (Seine-Maritime)

## Conseil Municipal du Mardi 26 novembre 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/057

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT procuration à Michel BOUTEILLER, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

### OBJET : BUDGET 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°02

Considérant le vote du Budget Primitif 2024,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des articles du chapitre 012 pour pouvoir mandater l'intégralité des rémunérations et indemnités du mois de Décembre 2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1 – de procéder à la modification suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 011**

<b>ARTICLE 615221</b>	<b>- 80 000 €</b>
-----------------------	-------------------

Décomposés comme suit :

510 services communs	
974 bâtiments communaux	- 46 500 €
1095 sanitaires publics	- 5 000 €
322 stades	
1098 vestiaires foot	- 15 000 €
211 école maternelle	
211 école maternelle	- 5 000 €
213 classes regroupées	
1034 groupe scolaire	- 5 000 €
331 centres de loisirs	
421 centre de loisirs	- 3 500 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 012

ARTICLE 64111

020 administration générale + 31 000 €  
022 mairie

ARTICLE 64118

020 administration générale + 39 000 €  
022 mairie

ARTICLE 64138

020 administration générale + 10 000 €  
022 mairie

SOIT UN TOTAL DE + 80 000 €

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal  
Olivier ARTHUR



Transmis en Préfecture : 03 décembre 2024  
Affichage : 03 décembre 2024

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

